

N° 11F0019M au catalogue — N° 389
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-07423-8

Direction des études analytiques : documents de recherche

Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014

par Yuqian Lu et Feng Hou
Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Statistique Canada

Date de diffusion : le 21 février 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014

par

Yuqian Lu et Feng Hou

Division de l'analyse sociale et de la modélisation
Statistique Canada

11F0019M N° 389
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-07423-8

Février 2017

Direction des études analytiques Documents de recherche

La série de documents de recherche de la Direction des études analytiques permet de faire connaître, avant leur publication, les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques, les boursiers invités et les universitaires associés. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, la dynamique des entreprises, les pensions, l'agriculture, la mortalité, la langue, l'immigration, l'informatique statistique et la simulation. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Les documents de la série sont distribués aux établissements de recherche et aux bibliothèques spécialisées. On peut accéder gratuitement à ces documents à partir d'Internet, à l'adresse www.statcan.gc.ca.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Table des matières

Résumé	5
Sommaire.....	6
1 Introduction.....	7
2 Catégories des travailleurs étrangers temporaires.....	8
3 Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires au Canada	10
4 Taux de transition vers la résidence permanente	13
5 Parcours de transition vers la résidence permanente	19
6 Conclusion	22
7 Annexe.....	24
Bibliographie.....	34

Résumé

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada a augmenté de façon considérable depuis le début des années 1990. Les travailleurs étrangers temporaires sont également devenus une source de plus en plus importante de résidents permanents admis au Canada au cours de cette période. À l'aide du fichier des résidents temporaires et du fichier d'établissement des immigrants, le présent article documente les changements aux niveaux et aux types de nouveaux travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au Canada de 1990 à 2014. Il analyse également les schémas de transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, ainsi que les catégories d'immigration par lesquelles les travailleurs étrangers temporaires ont reçu leur résidence permanente.

Mots clés : travail étranger temporaire, immigrants

Sommaire

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada a augmenté de façon considérable depuis le début des années 1990. Les travailleurs étrangers temporaires sont également devenus une source de plus en plus importante de résidents permanents admis au Canada au cours de cette période. À l'aide du fichier des résidents temporaires et du fichier d'établissement des immigrants, le présent article documente les changements aux niveaux et aux types de nouveaux travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au Canada de 1990 à 2014. Il analyse également les schémas de transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, ainsi que les catégories d'immigration par lesquelles les travailleurs étrangers temporaires ont reçu leur résidence permanente.

Les nouvelles arrivées de travailleurs étrangers temporaires ont doublé entre le début des années 1990 et la fin des années 2000, et la majorité de ces arrivées a eu lieu à la fin des années 2000. Les travailleurs étrangers temporaires sont arrivés au Canada dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) ou du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Au cours des années 1990 et 2000, les travailleurs du PMI étaient plus nombreux que ceux du PTET, bien que la proportion du PTET ait augmenté rapidement, passant de 29 %, à la fin des années 1990, à 41 % à la fin des années 2000. En ce qui concerne les niveaux de compétence, la proportion de travailleurs temporaires hautement qualifiés a diminué, pour passer de 67 % à la fin des années 1990 à 40 % à la fin des années 2000, même si leur nombre absolu a augmenté. Parallèlement, la proportion de travailleurs étrangers temporaires dont les niveaux de compétence n'étaient pas précisés a augmenté.

De la fin des années 1990 à la fin des années 2000, plus de travailleurs étrangers temporaires ont proportionnellement obtenu leur résidence permanente. Dans les cinq ans après avoir reçu leurs premiers permis de travail, environ 9 % des travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés entre 1995 et 1999 sont devenus résidents permanents. Le niveau a augmenté pour passer à 13 % pour les arrivées de 2000 à 2004 et à 21 % pour les arrivées de 2005 à 2009.

Le taux de transition à la résidence permanente était grandement associé aux types de programmes. Le Programme concernant les aides familiaux résidants et la catégorie des époux ou conjoints de fait présentaient les taux de transition les plus élevés, tandis que les taux de transition pour le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et la catégorie « Emploi réciproque » étaient de loin inférieurs à la moyenne.

Même si les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés disposaient de plus de parcours afin de devenir résidents permanents, le taux de transition n'était pas beaucoup plus élevé que celui des travailleurs moins qualifiés lorsque les différences de types de programmes et de caractéristiques sociodémographiques étaient prises en compte. Qui plus est, les travailleurs étrangers temporaires provenant de pays moins développés économiquement avaient tendance à présenter des taux de transition plus élevés que leurs homologues provenant de pays développés.

Les catégories d'immigration par lesquelles les travailleurs étrangers temporaires ont obtenu leur résidence permanente variaient de façon marquée par type de programme. Ceux du programme pilote des travailleurs peu spécialisés étaient plus susceptibles d'être traités par l'entremise du Programme des candidats des provinces, tandis que les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés étaient plus susceptibles d'être traités par l'entremise d'autres catégories économiques. Les travailleurs du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et de la catégorie « Emploi réciproque » étaient plus susceptibles de faire la transition par l'entremise de la catégorie du regroupement familial après avoir quitté le Canada.

1 Introduction

De nombreuses économies développées utilisent les travailleurs étrangers temporaires pour gérer les fluctuations du marché du travail et répondre aux demandes à court terme de travailleurs hautement et peu qualifiés. En 2012, les arrivées massives de travailleurs migrants temporaires dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se chiffraient à 1,9 million, ce qui correspond à trois fois le nombre de travailleurs migrants permanents (OCDE 2014). En Australie, un pays semblable au Canada en ce qui a trait à la taille de la population et à l'historique d'immigration, on accordait plus du triple de visas temporaires avec permis de travail que de visas permanents au début des années 2010 (Gregory 2014). Au Canada, on a dénombré 221 000 admissions initiales et réadmissions de travailleurs étrangers temporaires en 2013, et 386 000 travailleurs étrangers temporaires étaient présents au 1^{er} décembre 2013 (gouvernement du Canada s.d.b.). Au cours de la même année, le Canada a admis 259 000 résidents permanents, dont 25 % (ou 65 000) étaient des demandeurs principaux immigrants économiques (CIC 2014).

Les travailleurs migrants temporaires dans les pays de l'Ouest sont aussi devenus un bassin important à partir duquel les immigrants permanents sont sélectionnés. Par exemple, au début des années 2010, 60 % des immigrants qualifiés admis en Australie étaient auparavant des travailleurs étrangers temporaires commandités par des employeurs ou d'anciens étudiants internationaux qui avaient trouvé du travail après avoir obtenu leur diplôme d'établissements d'enseignement australiens (Gregory 2014). Aux États-Unis, de nombreux immigrants économiques hautement qualifiés étaient à l'origine employés en vertu de visas de travail temporaires, pour être ensuite commandités par leurs employeurs en vue d'obtenir leur résidence permanente (Hao 2013; Lowell et Avato 2014).

Au Canada, un nombre considérable de travailleurs étrangers temporaires sont devenus résidents permanents dans les années 1980 et 1990, même si la majorité des programmes de travailleurs étrangers temporaires ne comportaient aucune disposition sur la transition à la résidence permanente (Hou et Bonikowska 2015). Depuis ce temps, de nouveaux parcours pour de telles transitions ont été créés, tels que le Programme des candidats des provinces, introduit à la fin des années 1990, et la catégorie de l'expérience canadienne, introduite en 2008 (CIC 2013). Qui plus est, l'accent qui est mis sur les offres d'emploi préarrangées, l'expérience de travail canadienne et la capacité de parler anglais ou français dans le cadre du système d'entrée express mis en œuvre récemment pour sélectionner les immigrants économiques profite également aux travailleurs étrangers temporaires qui souhaitent obtenir leur résidence permanente. Au cours des années 2000, un nombre croissant de nouveaux immigrants avaient travaillé au Canada avant d'y être admis. À titre d'exemple, parmi les immigrants en âge d'activité maximale qui sont arrivés en 2010, 29 % des hommes et 31 % des femmes avaient une expérience de travail canadienne avant leur arrivée, comparativement à 16 % et à 15 % des immigrants arrivés en 1999 (Hou et Picot 2016).

Le présent article a pour objectif de présenter un aperçu de la transition au statut de résident permanent au Canada des personnes qui avaient à l'origine été admises au pays à titre de travailleurs étrangers temporaires. L'article décrit d'abord les changements aux niveaux et aux types de nouveaux travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au Canada entre 1990 et 2014. On présente ensuite de l'information sur les taux de transition à la résidence permanente parmi les travailleurs étrangers temporaires. Dans cet article, les nouveaux travailleurs étrangers temporaires désignent les ressortissants étrangers dont le premier permis de résidence temporaire au Canada était un permis de travail en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires ou du Programme de mobilité internationale. L'analyse se limite aux nouveaux travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au Canada à l'âge de 18 à 64 ans; ils représentent 99 % de tous les nouveaux travailleurs étrangers temporaires.

L'étude est fondée sur deux fichiers de données administratives. Le premier est le fichier des résidents temporaires (RT). Le fichier des RT est créé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (anciennement Citoyenneté et Immigration Canada [CIC]). Ce fichier comporte des renseignements sociodémographiques et administratifs sur tous les résidents non permanents au Canada.

La seconde source de données est le fichier d'établissement des immigrants (FEI), qui comporte les caractéristiques sociodémographiques à l'arrivée des immigrants au Canada depuis 1980. Cette étude utilise le FEI pour identifier les travailleurs étrangers temporaires qui ont fait la transition pour devenir résidents permanents et leur catégorie d'immigration.

2 Catégories des travailleurs étrangers temporaires

Les travailleurs étrangers temporaires forment un groupe varié, tant en ce qui a trait aux catégories qu'aux compétences. Il existe deux catégories principales de ressortissants étrangers qui possèdent des permis de travail au Canada : ceux qui participent au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et ceux qui participent au Programme de mobilité internationale (PMI) (gouvernement du Canada s.d.b.)¹.

Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le PTET est conçu afin d'admettre les travailleurs étrangers temporaires au Canada pour combler des pénuries de main-d'œuvre particulières dans des emplois et des endroits où les travailleurs canadiens qualifiés ne sont pas disponibles. En vertu du PTET, un ressortissant étranger peut présenter une demande de permis de travail uniquement après que son employeur canadien potentiel a reçu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT, anciennement appelée un avis relatif au marché du travail) positive d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). À l'aide du processus de l'EIMT, EDSC évalue si l'offre d'emploi d'un employeur à des ressortissants étrangers potentiels aura des répercussions négatives sur le marché du travail canadien. Pour obtenir une EIMT positive, l'employeur doit démontrer que les résidents permanents ou nés au Canada et qualifiés ne sont pas disponibles pour occuper l'emploi en question, « que l'offre d'emploi est authentique, et que l'employeur a rencontré les engagements d'offres d'emplois aux travailleurs étrangers qu'ils ont embauché dans le passé [*sic*] » (CIC 2014, p. 65). Les permis de travail délivrés en vertu du PTET sont habituellement limités à un employeur en particulier.

Par ailleurs, 27 % de tous les nouveaux résidents temporaires admis au Canada à des fins d'emploi entre 2010 et 2014² ont été admis par l'intermédiaire du PTET, en baisse comparativement à 41 % des travailleurs étrangers temporaires admis entre 2005 et 2009 (tableau 1). En ce qui a trait aux catégories particulières du PTET, le changement le plus

-
1. En 2014, le gouvernement fédéral a entrepris une refonte du règlement sur les travailleurs étrangers temporaires. Premièrement, les travailleurs étrangers temporaires ont été réorganisés en deux programmes distincts : le PTET et le PMI. Deuxièmement, à l'intérieur du PTET, les sous-volets étaient administrés selon le salaire au lieu de la profession et des compétences. Les catégories principales en vertu de l'ancien PTET étaient les travailleurs hautement qualifiés, les travailleurs peu spécialisés, le volet agricole saisonnier et le Programme concernant les aides familiaux résidents. Les catégories principales en vertu du nouveau PTET sont les salaires hautement rémunérés, les salaires faiblement rémunérés, le volet agricole primaire, les plus fortes demandes, les salaires les plus élevés ou la durée la plus courte et le Programme concernant les aides familiaux résidents. Puisque cette étude porte sur les travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au Canada avant la réforme, les anciennes catégories sont utilisées. Troisièmement, divers autres changements ont été introduits, y compris un seuil d'étude d'impact sur le marché du travail plus exhaustif et rigoureux sur les travailleurs temporaires à faible rémunération, réduisant la période de temps où un travailleur étranger temporaire peut travailler au Canada. Pour obtenir les détails, voir Gouvernement du Canada s.d.b. et Nakache et Dixon-Perera 2015.
 2. Au moment de la rédaction, les données étaient disponibles jusqu'à juin 2014 seulement; pour cette raison, la cohorte d'arrivants de 2010 à 2014 a été tronquée par tranches de six mois.

important depuis 2000 a été l'introduction en 2002 du Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation officielle (communément appelé le Projet pilote concernant les travailleurs peu qualifiés) et sa modification en 2007 (Pang 2013). Au sein des cohortes arrivées de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, le Projet pilote concernant les travailleurs peu qualifiés représentait de 9 % à 10 % de tous les nouveaux résidents temporaires admis à des fins d'emploi. Les aides familiaux résidents représentaient environ de 4 % à 9 % du total, tandis que les travailleurs agricoles saisonniers représentaient environ de 2 % à 3 %. La proportion de nouveaux résidents temporaires admis aux fins d'emploi dans la catégorie « Autres » du PTET, qui comprenait principalement des travailleurs hautement qualifiés dans des postes de gestion, des postes professionnels, scientifiques ou en commerce, a diminué pendant les années 2000.

Tableau 1
Proportion des nouveaux résidents temporaires aux fins d'emploi au Canada, selon la catégorie de permis de travail et la période de première arrivée

	Période de première arrivée				
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014 ²
	pourcentage				
Catégorie de permis de travail					
Programme des travailleurs étrangers temporaires					
Aides familiaux résidents	9,8	3,7	6,3	9,1	4,5
Travailleurs agricoles saisonniers	3,8	4,2	6,2	3,4	2,2
Programme pilote des travailleurs peu spécialisés	1,4	10,4	8,6
Autres	22,4	20,8	21,2	18,5	11,8
Programme de mobilité internationale					
Accord international	12,1	19,7	17,8	9,7	11,1
Avantage important	8,2	9,1	7,5	6,4	8,3
Emploi réciproque	23,0	22,5	24,3	31,5	37,4
Époux ou conjoints de fait	1,0	0,9	3,2	6,1	7,5
Recherche et études	5,0	3,8	3,7	4,0	7,4
Autres	14,7	15,2	8,4	1,0	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	nombre				
Total N ¹	267 000	296 000	357 000	533 000	578 000

... n'ayant pas lieu de figurer

1. N : nombre d'observations. Chiffres arrondis aux milliers.

2. Cette version du fichier des résidents temporaires a été mise à jour jusqu'au 31 juin 2014.

Note : Les pourcentages peuvent ne pas correspondre à 100,0 % en raison de l'arrondissement.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Programme de mobilité internationale

Le principal objectif du Programme de mobilité internationale (PMI) est de faire avancer les vastes intérêts économiques et culturels du Canada. Le PMI est conçu afin d'admettre des travailleurs étrangers qui peuvent fournir d'importants avantages sur le plan économique, social ou culturel au Canada, afin de renforcer sa compétitivité ou lui permettre de respecter ses accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux (CIC 2014). Les travailleurs étrangers temporaires du PMI possèdent habituellement des permis de travail « ouverts » qui leur permettent de travailler pour tout employeur, peu importe l'industrie et le lieu, ou des permis « ouverts restreints » qui limitent la profession ou le lieu, mais pas l'employeur³.

La proportion de tous les nouveaux résidents temporaires admis au Canada à des fins d'emploi qui participent au PMI est passée d'environ 60 % à 73 % depuis le début des années 1990. Par ailleurs, 73 % de tous les nouveaux résidents temporaires admis à des fins d'emploi entre 2010 et 2014 participaient au PMI. La catégorie « Emploi réciproque » constituait la composante la plus

3. Voir les lignes directrices opérationnelles du PMI sur le site Web du gouvernement du Canada (gouvernement du Canada s.d.a.).

importante du PMI, représentant 37 % de tous les nouveaux travailleurs étrangers temporaires arrivés pendant la période de 2010 à 2014, en hausse comparativement à environ 23 % pendant la période de 1995 à 1999. La réciprocité en matière d'emploi comprend principalement les jeunes étrangers en vertu du programme Expérience internationale Canada.

Les autres composantes du PMI représentaient de 7 % à 11 % de tous les nouveaux travailleurs étrangers temporaires au cours de la période de 2010 à 2014. Environ 10 % de ces travailleurs ont été admis en vertu d'un accord international tel que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ou d'autres accords de libre-échange (ALE), ainsi qu'en vertu d'accords provinciaux ou territoriaux. Environ 7 % à 8 % des travailleurs ont été admis dans la catégorie « Avantage important », à titre d'époux ou de conjoints de fait ou dans la catégorie « Recherche et études ». La catégorie « Avantage important » comprend les entrepreneurs ou les ressortissants étrangers qui sont travailleurs autonomes et qui souhaitent exploiter une entreprise au Canada, ainsi que les employés transférés qui travaillent dans les succursales canadiennes d'entreprises internationales. La catégorie des époux ou conjoints de fait comprend les permis de travail délivrés à l'époux ou au conjoint de fait d'un travailleur étranger ou d'un étudiant international.

La catégorie « Recherche et études » couvre une vaste gamme de permis de travail, tels que le travail lié aux études postsecondaires, aux boursiers de recherches postdoctorales, aux scientifiques de renom et aux détenteurs de chaire de recherche dans une université canadienne.

3 Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires au Canada

Le nombre de nouveaux travailleurs étrangers temporaires au Canada a augmenté de façon marquée au cours des années 1990 et 2000 (tableau 2). Au cours des cinq années de 1990 à 1994, le Canada a délivré des permis de travail à environ 267 000 ressortissants étrangers qui sont venus au pays pour la première fois. Entre 2000 et 2004, ce nombre s'est élevé à 357 000 et a dépassé 578 000 au cours des cinq années de 2010 à 2014 (tableau 1)⁴.

En plus d'augmenter en nombre, certaines caractéristiques sociodémographiques des nouveaux travailleurs étrangers temporaires ont aussi changé au cours des années 1990 et 2000. La majorité des travailleurs étrangers temporaires au Canada sont des hommes; cependant, la proportion de travailleuses a augmenté depuis la fin des années 1990, pour atteindre 41 % à la fin des années 2000 (tableau 2). Sur le plan de l'âge, plus de 60 % des nouveaux travailleurs étrangers temporaires étaient âgés de 18 à 34 ans dans les années 1990 et 2000; cependant, la proportion était relativement plus élevée (à près de 72 %) dans la cohorte arrivée de 2010 à 2014. À l'inverse, il y a eu une baisse correspondante de 9 % de la proportion de nouveaux travailleurs étrangers temporaires âgés de 35 à 64 ans.

La composition de la région d'origine des nouveaux travailleurs étrangers temporaires était relativement stable pendant les années 1990, mais elle a changé au cours des années 2000. En comparant la cohorte arrivée de 2000 à 2004 à celle arrivée de 2010 à 2014, on constate que la proportion de nouveaux travailleurs étrangers temporaires de l'Amérique du Nord (principalement des États-Unis) a baissé de près de 15 points de pourcentage, de 31,7 % à 17,2 %, même si le nombre absolu provenant de cette région a augmenté légèrement. En revanche, les proportions de nouveaux travailleurs étrangers temporaires provenant de l'Europe de l'Ouest et du Nord, de

4. Veuillez noter que cette étude compte uniquement les personnes qui sont arrivées au Canada à des fins de travail temporaire. Une personne ayant fait de multiples entrées est comptabilisée une seule fois dans les statistiques déclarées.

l'Europe du Sud et de l'Est, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est ont toutes augmenté d'environ 3 points de pourcentage.

En ce qui concerne les niveaux de compétence, la proportion de travailleurs temporaires hautement qualifiés⁵ a diminué, pour passer de 67 % à la fin des années 1990 à 36 % au début des années 2010. Les proportions de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés s'étendaient en général de 15 % à 25 %, sans tendances détectables au fil du temps, tandis que les proportions de travailleurs étrangers temporaires dont les compétences n'étaient pas précisées ont augmenté de façon considérable. La majorité des personnes participant au programme Expérience internationale Canada et de la catégorie des époux ou conjoints de fait détenaient des permis de travail ouverts sans profession particulière; leurs niveaux de compétences professionnels ne sont donc pas précisés. L'élargissement de ces programmes a fait en sorte d'augmenter la proportion de nouveaux travailleurs étrangers temporaires sans niveau de compétence précisé.

La plus grande proportion de nouveaux travailleurs étrangers temporaires se dirigeaient vers l'Ontario, mais cette proportion a diminué, pour passer de 44 % au début des années 1990 à 31 % au début des années 2010. En revanche, la proportion de nouveaux travailleurs étrangers temporaires à destination de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies a augmenté pour passer environ du tiers à environ la moitié. La forte demande en main-d'œuvre dans l'ouest du Canada et l'utilisation du Programme des candidats des provinces dans les années 2000 ont été deux facteurs à l'origine de ces conclusions (Bonikowska, Hou et Picot 2015).

5. Selon la Classification nationale des professions, le groupe des travailleurs hautement qualifiés comprend les postes de gestion (niveau « 0 »), professionnels (niveau « A ») et qualifiés ou techniques (niveau « B ») et le groupe des travailleurs peu spécialisés comprend les professions intermédiaires et de travail de bureau (niveau « C ») et de niveau élémentaire et manœuvres (niveau « D »).

Tableau 2
Caractéristiques des nouveaux résidents temporaires aux fins d'emploi au Canada, selon la période de première arrivée

	Période de première arrivée				
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014 ¹
	pourcentage				
Sexe					
Hommes	67,1	71,2	66,1	60,1	59,3
Femmes	32,9	28,8	33,9	39,9	40,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge à la réception du premier permis de travail					
18 à 24 ans	25,5	23,0	23,8	24,6	26,7
25 à 34 ans	40,7	39,6	40,8	43,5	45,0
35 à 44 ans	21,5	22,3	21,3	20,3	17,4
45 à 54 ans	9,4	11,4	10,5	8,7	7,6
55 à 64 ans	3,0	3,7	3,6	2,9	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Région de naissance					
Europe du Nord/de l'Ouest	21,3	22,9	23,9	24,2	26,6
Europe du Sud/de l'Est	5,3	5,3	4,8	5,6	7,9
Afrique	2,6	2,1	2,4	2,3	2,4
Asie de l'Est	11,9	10,5	10,2	10,1	11,8
Asie du Sud	2,0	2,5	3,7	5,8	7,0
Asie du Sud-Est	8,1	4,4	7,2	15,3	10,7
Asie occidentale et Moyen-Orient	1,0	1,3	1,6	1,3	1,3
Océanie	5,3	6,6	8,6	8,8	6,4
Amérique du Nord	37,1	38,8	31,7	19,7	17,2
Caraïbes, Amérique centrale/du Sud	5,5	5,2	5,4	6,3	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau de compétence du premier permis de travail					
Hautement qualifié	65,1	67,3	57,2	40,0	35,8
Peu qualifié	20,5	14,6	18,0	24,7	16,4
Non déterminé	14,4	18,1	24,8	35,3	47,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Province ou région de destination					
Atlantique	3,9	4,7	4,5	3,4	3,7
Québec	13,8	15,8	17,1	13,8	16,4
Ontario	44,3	43,3	42,0	31,7	30,8
Manitoba et Saskatchewan	5,2	4,3	3,4	4,1	4,2
Alberta	10,2	10,8	10,3	18,8	17,3
Colombie-Britannique	16,9	20,3	22,1	27,1	26,5
Territoires	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Non déclarée	10,6	4,9	3,7	4,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total N ²	267 000	296 000	357 000	533 000	578 000

1. Cette version du fichier des résidents temporaires a été mise à jour jusqu'au 31 juin 2014.

2. N : nombre d'observations. Chiffres arrondis aux milliers.

Note : Les pourcentages pour chacune des caractéristiques peuvent ne pas correspondre à 100,0 % en raison de l'arrondissement.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

4 Taux de transition vers la résidence permanente

Bien que l'on s'attende à ce que la majorité des travailleurs étrangers temporaires quittent le Canada à la fin de la période d'emploi autorisée, ils ont le droit de présenter une demande de résident permanent pendant cette période ou après avoir quitté le Canada. La transition du statut temporaire au statut permanent prend du temps, et pour cette raison le taux de transition augmentera avec le temps après la première arrivée. Cette progression peut s'exprimer sous forme de taux de transition cumulatif, soit la proportion de travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus immigrants reçus après un certain nombre d'années suivant l'obtention de leur premier permis de travail. À titre d'exemple, environ 13 % des travailleurs étrangers temporaires qui ont obtenu leur premier permis de travail entre 2000 et 2004 sont devenus résidents permanents au cours des cinq années suivantes. Lorsque la période d'observation est prolongée à 10 ans suivant la réception du premier permis de travail, le taux cumulatif augmente pour atteindre 16 % (graphique 1).

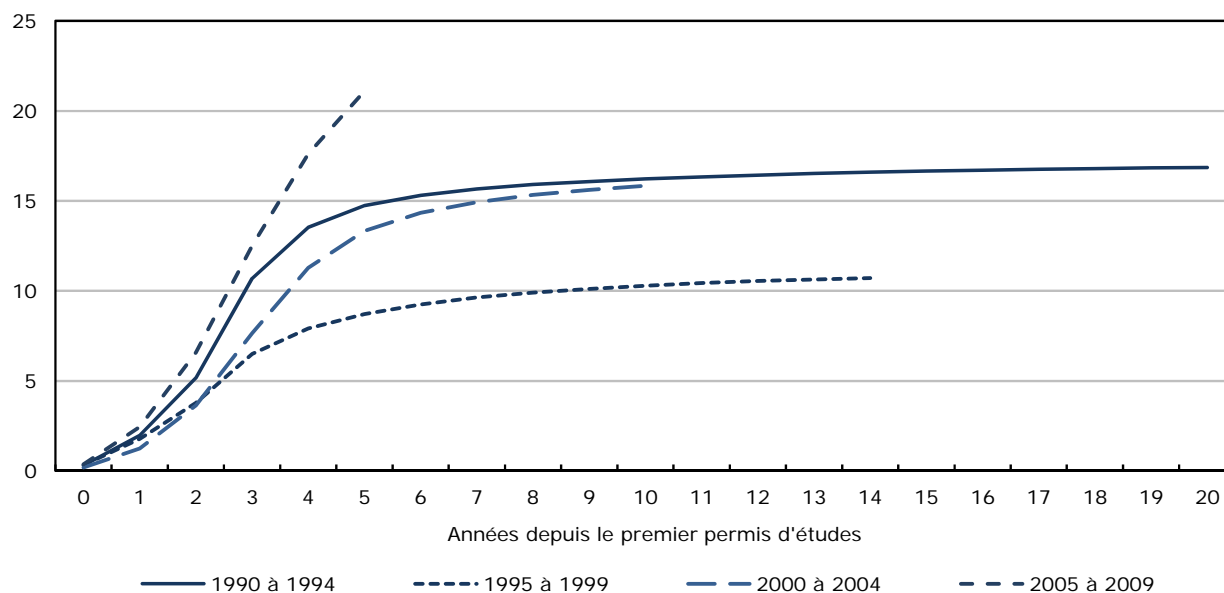
Comme c'est le cas pour les trois cohortes d'arrivée de cinq ans dans les années 1990 et le début des années 2000, la majorité des transitions se sont produites dans les cinq années suivant la réception du premier permis de travail. Le taux a encore augmenté de 1 point de pourcentage à 2 points de pourcentage après 10 ans, alors que peu d'augmentation a été observée par la suite. Il reste à voir si la cohorte de 2005 à 2009 vivra une trajectoire semblable à mesure que plus d'années de données deviennent disponibles. Aux fins de la présente analyse, l'accent a été mis sur le taux de transition cumulatif à la cinquième année. Ce taux cumulatif sur cinq ans ne peut être calculé pour les nouveaux travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au cours de la période de 2010 à 2014; ce groupe est donc exclu de cette partie de l'analyse.

Il y a eu une augmentation marquée du taux de transition cumulatif sur cinq ans chez les cohortes qui sont arrivées à partir de la fin des années 1990 jusqu'à la fin des années 2000 (graphique 1). La cohorte de 1995 à 1999 présentait un taux de transition de 9 % à l'an cinq, comparativement à 13 % pour la cohorte de 2000 à 2004, et 21 % pour la cohorte de 2005 à 2009. Cette tendance à la hausse correspondait aux divers changements politiques qui ont facilité la transition vers la résidence permanente, y compris l'introduction du Programme des candidats des provinces et la catégorie de l'expérience canadienne. Le taux de transition relativement élevé chez la cohorte du début des années 1990 coïncidait avec la mise en œuvre du Programme d'élimination de l'arriéré⁶, unique à cette période (Hou et Bonikowska 2015).

6. Le Programme d'élimination de l'arriéré a été mis en place en 1988 pour régler le problème de la forte augmentation du nombre de demandes d'asile présentées dans un bureau intérieur à la fin des années 1980. Fait fort probablement lié à la mise en œuvre du programme au début des années 1990, on avait permis à plusieurs anciens visiteurs et étudiants internationaux de demeurer au pays avec un permis ministériel, et on leur avait offert une résidence permanente.

Graphique 1 Taux de transition cumulatifs à la résidence permanente parmi les travailleurs étrangers temporaires, Canada

pourcentage de transition



Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Le tableau 3 présente les taux de transition cumulatifs sur cinq ans selon le type de programme et les caractéristiques démographiques. En plus des taux observés, des taux de transition cumulatifs sur cinq ans « corrigés » sont présentés. Pour dériver les taux corrigés, un modèle de régression des probits a été estimé pour chacune des cohortes d'arrivée de cinq ans. La variable résultante était une variable dichotomique indiquant si un travailleur étranger temporaire était devenu immigrant reçu à la fin de la cinquième année après avoir reçu le permis de travail initial. Les variables explicatives du modèle comprennent la catégorie de permis de travail, le sexe et l'âge à la réception du premier permis de travail, la région de naissance, le niveau de compétence du premier permis de travail et la région géographique de destination. Ainsi, le taux corrigé pour chaque caractéristique est « libre » des effets des autres caractéristiques dans le tableau.

Parmi les catégories principales du PTET, les aides familiaux résidents présentaient le taux de transition le plus élevé observé. Aussi, 83 % des participants au programme qui sont arrivés à la fin des années 1990 et au début des années 2000 sont devenus résidents permanents à la fin de leur cinquième année. Le taux de transition sur cinq ans a chuté pour passer à 56 % à la fin des années 2000, probablement en raison du temps de traitement plus long occasionné par les retards de traitement des demandes (Atanackovic et Bourgeault 2014). Contrairement aux autres programmes, le Programme concernant les aides familiaux résidents permet aux participants de présenter une demande de résidence permanente dès qu'ils ont travaillé comme aides auprès d'enfants, de personnes handicapées ou de personnes âgées dans la résidence de leur client au Canada pendant deux ans.

Parmi les autres catégories du PTET, les arrivants de 2005 à 2009 dans le cadre du Programme pilote des travailleurs peu spécialisés présentaient un taux de transition après cinq ans de 31 %, tandis que le taux de transition était inférieur à 3 % parmi les travailleurs agricoles saisonniers. Le taux de transition pour les personnes de la catégorie « Autres » du PTET, principalement dans les professions hautement spécialisées, était de 23 %.

Tableau 3
Taux de transition cumulatif à la résidence permanente parmi les travailleurs étrangers temporaires dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada

	Taux observés par cohorte				Taux corrigés par cohorte			
	d'arrivants				d'arrivants			
	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2009
	pourcentage							
Catégorie de permis de travail								
Programme des travailleurs étrangers temporaires								
Aides familiaux résidents	77,2	83,1	83,2	55,9	49,1	59,8	70,5	43,3
Travailleurs agricoles saisonniers	1,6	1,8	1,4	2,1	3,3	2,9	3,3	7,3
Programme pilote des travailleurs peu spécialisés	11,0	30,8	14,6	25,1
Autres	10,1	8,2	12,5	22,8	13,2	8,8	12,4	22,7
Programme de mobilité internationale								
Accord international	4,9	3,4	5,7	10,8	10,5	6,8	9,3	22,0
Avantages important	8,9	7,4	8,3	13,5	11,0	7,5	8,6	14,7
Emploi réciproque	7,1	5,0	5,4	9,0	8,1	4,5	4,9	9,6
Époux ou conjoints de fait	43,0	51,8	44,4	50,3	28,9	38,5	32,0	41,7
Recherche et études	24,3	18,3	19,9	16,2	17,3	10,9	13,5	14,8
Autres	1,4	1,3	1,7	6,2	2,4	1,3	1,7	10,1
Sexe								
Hommes	6,9	5,0	7,5	16,2	13,4	7,9	12,3	20,2
Femmes	30,7	17,9	24,8	28,5	16,9	10,3	14,8	22,2
Âge à la réception du premier permis de travail								
18 à 24 ans	11,1	6,8	7,7	9,5	12,2	7,3	10,5	15,3
25 à 34 ans	20,0	12,1	17,6	26,3	16,7	10,1	14,9	24,4
35 à 44 ans	13,9	8,3	15,7	27,6	15,1	8,8	14,5	21,6
45 à 54 ans	7,2	3,9	8,1	17,6	12,9	6,8	11,3	17,3
55 à 64 ans	3,1	1,5	3,1	6,9	10,1	4,7	8,4	11,7
Région de naissance								
Europe du Nord/de l'Ouest	9,0	6,4	10,0	17,7	12,4	9,2	15,1	24,8
Europe du Sud/de l'Est	15,4	14,5	18,7	27,7	16,3	14,8	18,4	24,9
Afrique	21,7	19,4	29,3	39,7	19,9	16,7	24,9	34,7
Asie de l'Est	19,1	12,7	12,3	16,7	22,7	13,4	15,1	20,7
Asie du Sud	22,9	18,0	23,0	33,1	21,3	16,4	17,9	26,5
Asie du Sud-Est	77,8	65,3	67,9	49,3	32,0	16,2	18,4	29,4
Asie occidentale et Moyen-Orient	12,1	8,3	18,7	25,5	14,4	8,8	16,9	22,0
Océanie	8,3	5,4	5,8	6,7	14,8	9,7	11,8	13,4
Amérique du Nord	2,9	1,7	2,8	5,9	6,2	3,4	6,1	7,0
Caraïbes, Amérique centrale/du Sud	14,9	6,0	11,6	18,3	15,9	9,7	17,1	19,7
Niveau de compétence du premier permis de travail								
Hautement qualifié	8,2	6,0	8,9	17,0	15,4	9,4	13,8	21,6
Peu qualifié	39,9	24,0	31,4	34,3	14,3	8,0	11,1	19,0
Non déterminé	8,4	6,7	10,4	16,5	13,5	7,4	13,9	22,7
Province ou région de destination								
Atlantique	9,1	4,5	6,7	16,6	14,4	6,0	9,1	16,6
Québec	12,4	7,9	12,6	16,4	14,4	8,5	13,4	19,3
Ontario	15,5	7,3	13,2	20,0	15,0	9,0	13,0	18,0
Prairies	16,0	11,9	17,2	31,2	16,2	9,8	15,8	26,8
Colombie-Britannique	18,8	11,2	13,3	17,3	15,0	8,5	13,4	21,0
Territoires	16,0	11,4	10,6	21,2	13,0	7,3	10,8	20,8
Non déclarée	2,0	2,6	2,2	4,4	8,3	4,6	8,2	10,3
Ensemble	14,7	8,7	13,3	21,1	14,7	8,7	13,3	21,1
	nombre							
Nombre total de transitions ¹	39 000	26 000	48 000	112 000	39 000	26 000	48 000	112 000
... n'ayant pas lieu de figurer								

1. Chiffres arrondis aux milliers.

Note : Le taux observé correspond au taux moyen pour une caractéristique donnée, tandis que le taux corrigé est calculé après avoir retenu d'autres covariantes dans la constante du tableau parmi les catégories d'une caractéristique donnée.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Parmi les principales catégories du PMI, la catégorie des époux ou conjoints de fait présentait le taux de transition le plus élevé après cinq ans, alors que la moitié des arrivants de la cohorte de 2005 à 2009 étaient devenus résidents permanents. Le taux de transition parmi les autres groupes du PMI de la cohorte de 2005 à 2009 variait de 6 % à 16 %. L'étendue des taux de transition cumulatifs après cinq ans d'un programme à l'autre est relativement moins prononcée lorsque d'autres caractéristiques sont prises en considération. Cela est attribuable au fait que les taux de transition diffèrent selon le sexe, le groupe d'âge ou les niveaux de compétence (plus à ce sujet ci-dessous) et que la composition des participants aux programmes varie systématiquement à ces égards. Cependant, les schémas généraux évidents dans les taux observés (c.-à-d., non corrigés) demeurent.

En plus de la variation d'un programme à l'autre, les taux de transition variaient également selon les caractéristiques sociodémographiques (tableau 3). Pendant les années 2000, le taux de transition cumulatif après cinq ans parmi les travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin a doublé, pour passer de 8 % à 16 %. Néanmoins, les taux de transition étaient encore supérieurs parmi les travailleuses étrangères temporaires, qui variaient d'environ 25 % à 29 % au cours de la même période. Cet écart entre les sexes dans les taux de transition disparaît presque totalement lorsque les catégories de programmes et autres caractéristiques sociodémographiques sont prises en considération. Il y avait plus de femmes dans le Programme concernant les aides familiaux résidants et la catégorie des époux ou conjoints de fait, présentant tous deux des taux de transition élevés.

Sur le plan des groupes d'âge, les taux de transition étaient plus élevés parmi les travailleurs étrangers temporaires âgés de 25 à 44 ans. Tous les groupes d'âge ont connu une augmentation de leur taux de transition à partir de la fin des années 1990 jusqu'à la fin des années 2000.

Les travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés présentaient un taux de transition cumulatif après cinq ans beaucoup plus élevé que ceux qui occupaient des postes hautement spécialisés ou ceux dont les professions n'étaient pas précisées. Cette différence disparaît presque totalement lorsque les catégories de programmes et autres caractéristiques sont prises en considération. Les travailleurs peu spécialisés étaient concentrés dans le Programme concernant les aides familiaux résidants et le Programme pilote des travailleurs peu spécialisés, qui présentaient tous deux des taux de transition élevés.

Sur le plan de la région de destination, l'importante augmentation de la part des travailleurs étrangers temporaires à destination de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan a été notée ci-dessus. De plus, les personnes dans les provinces des Prairies présentaient également le taux le plus élevé de transition cumulatif après cinq ans, atteignant 31 % à la fin des années 2000. Encore une fois, ce résultat était probablement le reflet d'une forte demande de main-d'œuvre régionale et de l'utilisation accrue du Programme des candidats des provinces. À partir de la fin des années 1990 jusqu'à la fin des années 2000, le taux de transition a augmenté dans toutes les régions géographiques.

La région d'origine des travailleurs étrangers temporaires était aussi associée à une très grande variation du taux de transition. Les travailleurs étrangers temporaires de l'Asie du Sud-Est (principalement des Philippines) sont ressortis tout au long de la période d'étude, reflétant en grande partie la concentration élevée de femmes de cette région qui ont participé au Programme concernant les aides familiaux résidants. Lorsque le type de programme et d'autres facteurs sociodémographiques sont pris en considération, le taux de transition corrigé pour l'Asie du Sud-Est ressemble beaucoup plus aux taux pour les travailleurs étrangers temporaires des autres régions. À compter de la fin des années 1990, les travailleurs étrangers temporaires de l'Afrique présentaient le deuxième taux de transition en importance et le taux de transition corrigé le plus élevé parmi toutes les régions d'origine. Parmi les arrivants à la fin des années 2000, environ 40 % des travailleurs étrangers temporaires de l'Afrique ont obtenu leur résidence permanente.

avant la fin de la cinquième année après avoir reçu leur premier permis de travail⁷, comparativement à 6 % parmi les arrivants de l'Amérique du Nord (les États-Unis et le Mexique), à 7 % parmi ceux de l'Océanie (principalement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) et à 17 % parmi ceux de l'Asie de l'Est.

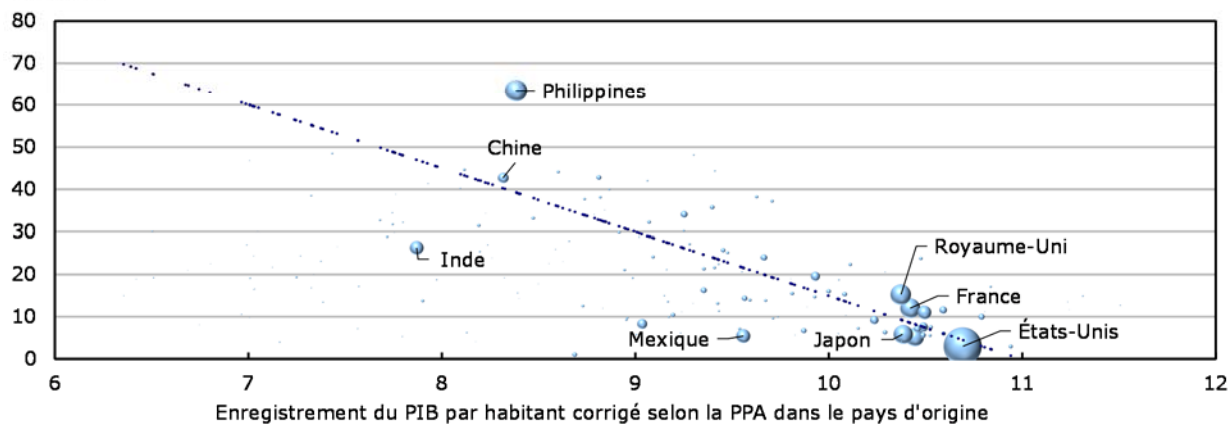
La variation des taux de transition parmi les régions d'origine est peut-être liée non seulement aux différences dans les types de programme et de caractéristiques sociodémographiques individuelles, mais également aux attributs du pays d'origine, qui ont des incidences sur le désir et la motivation des personnes à demeurer au Canada en permanence. À titre d'exemple, les travailleurs étrangers temporaires provenant des pays moins développés pourraient être plus susceptibles de préférer la résidence permanente au Canada, compte tenu de l'amélioration attendue de leur qualité de vie comparativement à leur pays d'origine. Ce fait est appuyé par une forte corrélation négative entre les taux de transition cumulatifs après cinq ans et le logarithme du produit intérieur brut (PIB) corrigé selon la parité de pouvoir d'achat par habitant (en dollars américains constants de 2005) des pays d'origine (graphiques 2 et 3). Dans les graphiques 2 et 3, chaque bulle représente un pays d'origine, et la taille de la bulle correspond au nombre de nouveaux détenteurs de permis de travail de ce pays. Le graphique 2 illustre les taux de transition observés par logarithme du PIB du pays d'origine, tandis que le graphique 3 illustre les taux corrigés pour les différences de types de programme et de caractéristiques sociodémographiques des travailleurs étrangers temporaires par pays d'origine.

Dans les deux graphiques, les travailleurs étrangers temporaires des pays ayant les PIB les plus élevés par habitant, tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Japon, présentaient des taux de transition beaucoup plus bas que ceux des pays d'origine moins développés tels que les Philippines, l'Inde et la Chine. L'association négative entre les taux de transition et le logarithme du PIB du pays d'origine était plus faible dans le graphique 3 que dans le graphique 2, surtout en raison du contrôle des types de programmes. Cela laisse supposer que la différence dans les types de programmes par pays d'origine était en partie à l'origine de la forte association négative dans le graphique 2, mais pas en totalité. En d'autres termes, les travailleurs étrangers temporaires des pays moins développés étaient proportionnellement plus reçus dans des programmes qui avaient tendance à présenter des taux de transition élevés, tels que le Programme concernant les aides familiaux résidants et le Programme pilote des travailleurs peu spécialisés.

7. La hausse importante des transitions à la résidence permanente parmi les travailleurs étrangers temporaires de l'Afrique est attribuable en grande partie à leurs transitions accrues dans le cadre du Programme des candidats des provinces.

Graphique 2
Taux de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant du pays d'origine

pourcentage de transition

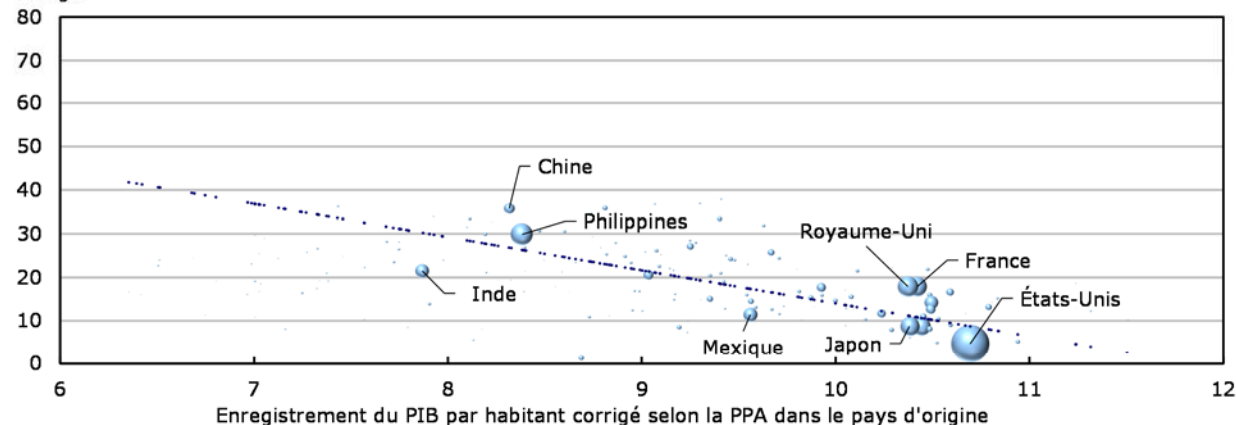


Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. La ligne de régression prévue (ligne hachurée) montre la corrélation négative entre les taux de transition et l'enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA dans le pays d'origine. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. Certains pays ont été identifiés dans ce graphique à titre d'exemples. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat. Voir le tableau 1 de l'annexe pour les résultats complets.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants reçus, 1990 à 2014.

Graphique 3
Taux corrigés de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant du pays d'origine

pourcentage de transition corrigé



Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. La ligne de régression prévue (ligne hachurée) montre la corrélation négative entre les taux de transition corrigés et l'enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA dans le pays d'origine. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. Certains pays ont été identifiés dans ce graphique à titre d'exemples. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat. Voir le tableau 2 de l'annexe pour les résultats complets.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants , 1990 à 2014.

5 Parcours de transition vers la résidence permanente

La transition vers la résidence permanente peut avoir lieu au moment où les travailleurs étrangers temporaires sont employés au Canada en vertu des permis de travail valides ou après qu'ils ont terminé leurs mandats autorisés et ont quitté le pays. La transition peut s'effectuer au moyen de divers programmes d'immigration, tels que le Programme des candidats des provinces (PCP), la catégorie de l'expérience canadienne, le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), etc. Cette section analyse le rôle de ces parcours sur la résidence permanente. Comme il est expliqué ci-dessus, 13 % des nouveaux travailleurs étrangers temporaires de la cohorte d'arrivants de 2000 à 2004 et 21 % de ceux de la cohorte de 2005 à 2009 sont devenus résidents permanents dans les cinq ans suivant l'obtention de leur premier permis de travail. Ces cohortes ont été combinées pour cette portion de l'analyse.

La vaste majorité (plus de 85 %) des travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents ont fait la transition alors qu'ils détenaient toujours un permis valide (tableau 4). Parmi les arrivants des années 2000, environ 97 % du groupe des aides familiaux résidents ont fait la transition à partir du Canada; ils pouvaient renouveler leur permis de travail et présenter une demande de résidence permanente après avoir travaillé deux ans au Canada. En revanche, le groupe des travailleurs agricoles saisonniers et le groupe Emploi réciproque étaient beaucoup moins susceptibles de faire la transition à partir du Canada. Pour ces deux groupes, la durée des permis de travail avait tendance à être courte, normalement de huit mois pour les travailleurs agricoles saisonniers et de six mois à deux ans pour la majorité des sous-catégories d'emploi réciproque.

Par ailleurs, 16 % des « autres » participants au PMI qui sont arrivés au cours des années 2000 et ont fait la transition au statut de résident permanent l'ont fait dans les deux ans suivant l'expiration de leur dernier permis de travail et moins de 10 % ont fait la transition plus de deux ans après l'expiration du permis.

Tableau 4
Statut de résidence canadienne parmi les travailleurs étrangers temporaires après l'obtention de la résidence permanente

	Arrivés de 1990 à 1999 et le dernier permis était			Arrivés de 2000 à 2009 et le dernier permis était		
	Expiré depuis plus de deux ans	Expiré depuis deux ans ou moins	Encore valide pourcentage	Expiré depuis plus de deux ans	Expiré depuis deux ans ou moins	Encore valide
Ensemble	5,1	8,5	86,5	2,8	9,5	87,7
Catégorie de permis de travail						
Programme des travailleurs étrangers temporaires						
Aides familiaux résidents	0,4	2,7	96,9	0,3	2,7	97,0
Travailleurs agricoles saisonniers	15,9	16,6	67,5	24,3	16,5	59,3
Programme pilote des travailleurs peu spécialisés	0,8	7,3	91,9
Autres	5,0	10,9	84,1	2,3	10,7	87,0
Programme de mobilité internationale						
Accord international	7,9	14,6	77,5	3,3	11,6	85,0
Avantage important	6,1	11,5	82,3	3,0	10,8	86,2
Emploi réciproque	14,4	16,6	69,0	10,1	22,0	67,9
Époux ou conjoints de fait	2,5	5,7	91,8	1,0	8,7	90,2
Recherche et études	6,0	8,1	86,0	5,6	14,5	79,9
Autres	13,8	17,1	69,1	9,3	15,7	75,0
... n'ayant pas lieu de figurer						

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Finalement, le tableau 5 montre les catégories d'immigration par lesquelles les travailleurs étrangers temporaires sont devenus résidents permanents. Dans l'ensemble, la majorité des transitions à la résidence permanente l'ont été par le biais de la catégorie économique, y compris le PCP et les autres catégories d'immigration économique. Le PCP a été introduit pour la première fois à la fin des années 1990 et est devenu plus populaire après le début des années 2000. Cette période explique l'importante augmentation de la part des transitions par le biais du PCP, de 0,8 % dans les années 1990 à 23,4 % dans les années 2000, de même que la diminution correspondante de la part des transitions par l'entremise des autres catégories économiques. Parallèlement, la part des transitions par l'intermédiaire de la catégorie du regroupement familial a diminué de 5 points de pourcentage, pour passer de 17 % dans les années 1990 à 12 % dans les années 2000. Moins de 3 % des travailleurs étrangers temporaires sont devenus résidents permanents par l'entremise des autres catégories d'immigrants (principalement dans le cadre des programmes pour les réfugiés et des programmes humanitaires).

Il y a une importante variation dans les catégories d'immigration par lesquelles les travailleurs étrangers temporaires dans les différents programmes ont fait la transition. Parmi les arrivants des années 2000, 80 % des travailleurs de la catégorie du Programme pilote des travailleurs peu spécialisés ont obtenu leur résidence permanente par l'entremise du PCP. En comparaison, 95 % des aides familiaux résidants ont fait la transition par le biais d'une catégorie à laquelle eux seuls avaient accès (faisant partie d'autres catégories d'immigration économiques). Pour le nombre limité de travailleurs agricoles saisonniers qui ont obtenu leur résidence permanente, la transition s'est faite presque entièrement par le biais de la catégorie du regroupement familial et pour des motifs humanitaires. Pour les « autres » personnes du PTET, dont la majorité exerçaient des professions hautement spécialisées, 38 % ont été reçus par l'entremise du PCP et 50 % par l'intermédiaire d'autres catégories d'immigration économiques (principalement celle des travailleurs qualifiés).

Parmi les travailleurs étrangers temporaires du PMI qui sont arrivés pour la première fois entre les années 2000 et 2009, le groupe Emploi réciproque présentait un taux de transition beaucoup plus élevé par le biais de la catégorie du regroupement familial (42 %) que les autres programmes. Environ 80 % ou plus des transitions dans les autres programmes PMI l'ont été par l'entremise du PCP ou d'autres catégories d'immigration économiques.

Tableau 5

Répartition des catégories d'immigration parmi les travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents au Canada

	Première arrivée de 1990 à 1999				Première arrivée de 2000 à 2009			
	Programme des candidats des provinces	Autres catégories économiques	Regroupement familial	Autre ¹	Programme des candidats des provinces	Autres catégories économiques	Regroupement familial	Autre ¹
Ensemble	0,8	79,8	16,9	2,5	23,4	62,6	11,5	2,5
Catégorie de permis de travail								
Programme des travailleurs étrangers temporaires								
Aides familiaux résidents	0,0	93,9	5,5	0,6	0,3	95,0	3,1	1,6
Travailleurs agricoles saisonniers	0,3	3,0	70,0	26,7	2,0	0,9	56,9	40,1
Programme pilote des travailleurs peu spécialisés	80,3	7,7	9,4	2,5
Autres	2,2	78,8	16,4	2,6	37,5	50,3	9,9	2,4
Programme de mobilité internationale								
Accord international	1,4	67,5	28,7	2,4	37,8	42,0	18,4	1,8
Avantage important	0,9	80,2	15,2	3,6	18,3	69,0	10,9	1,8
Emploi réciproque	1,5	48,1	46,2	4,2	12,5	40,5	41,8	5,2
Époux ou conjoints de fait	0,7	94,1	3,0	2,3	33,1	65,7	0,7	0,6
Recherche et études	0,7	88,1	9,8	1,4	8,3	80,8	9,7	1,3
Autres	0,8	48,4	39,2	11,6	6,6	50,8	27,6	15,1

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Principalement dans le cadre des programmes pour les réfugiés et des programmes humanitaires.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

6 Conclusion

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires au Canada a augmenté de façon considérable de 1990 à 2014. Les travailleurs étrangers temporaires sont également devenus une source de plus en plus importante de résidents permanents admis au Canada. À l'aide du fichier des résidents temporaires (RT) et du fichier d'établissement des immigrants, le présent article documente les changements aux niveaux et aux types de nouveaux travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés au Canada dans les années 1990 et les années 2000. Il analyse également les schémas de transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, ainsi que les catégories d'immigration par lesquelles les travailleurs étrangers temporaires ont reçu leur résidence permanente.

Les nouvelles arrivées de travailleurs étrangers temporaires ont doublé entre le début des années 1990 et la fin des années 2000 et la majorité de ces arrivées a eu lieu à la fin des années 2000. Les travailleurs étrangers temporaires sont arrivés au Canada dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) ou du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Au cours des années 1990 et 2000, les travailleurs du PMI étaient plus nombreux que ceux du PTET, bien que la proportion du PTET ait augmenté rapidement, passant de 29 % à la fin des années 1990 à 41 % à la fin des années 2000. En ce qui concerne les niveaux de compétence, la proportion de travailleurs temporaires hautement qualifiés a diminué, pour passer de 67 % à la fin des années 1990 à 40 % à la fin des années 2000, même si leur nombre absolu a augmenté. Parallèlement, la proportion de travailleurs étrangers temporaires dont les niveaux de compétence n'étaient pas précisés a augmenté.

De la fin des années 1990 à la fin des années 2000, plus de travailleurs étrangers temporaires ont proportionnellement obtenu leur résidence permanente. Dans les cinq ans après avoir reçu leurs premiers permis de travail, environ 9 % des travailleurs étrangers temporaires qui sont arrivés entre 1995 et 1999 sont devenus résidents permanents. Le niveau a augmenté pour passer à 13 % pour les arrivées de 2000 à 2004 et à 21 % pour les arrivées de 2005 à 2009.

Le taux de transition à la résidence permanente était grandement associé aux types de programmes. Le Programme concernant les aides familiaux résidents et la catégorie des époux ou conjoints de fait au Canada présentaient les taux de transition les plus élevés, tandis que les taux de transition pour le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et la catégorie « Emploi réciproque » étaient de loin inférieurs à la moyenne.

Le taux de transition était également touché par le désir des travailleurs étrangers temporaires de demeurer au Canada en permanence et par les caractéristiques de leur pays d'origine. Même si les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés disposaient de plus de parcours afin de devenir résidents permanents, le taux de transition n'était pas beaucoup plus élevé que celui des travailleurs moins qualifiés lorsque les différences de types de programmes et de caractéristiques sociodémographiques étaient prises en compte. Qui plus est, les travailleurs étrangers temporaires provenant de pays moins développés économiquement avaient tendance à présenter des taux de transition plus élevés que leurs homologues provenant de pays développés.

Lorsque les travailleurs étrangers temporaires sont devenus résidents permanents, la majorité des transitions ont eu lieu à partir du Canada alors que leurs permis de travail étaient encore valides. La majorité des transitions ont été traitées par l'intermédiaire de la catégorie économique. Cependant, les parcours de transition variaient considérablement par type de programme. Par rapport aux autres programmes, les travailleurs du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et de la catégorie « Emploi réciproque » étaient plus susceptibles de faire la transition par l'intermédiaire de la catégorie du regroupement familial après avoir quitté le Canada. Ceux

du Programme pilote des travailleurs peu spécialisés étaient plus susceptibles d'être traités par l'entremise du Programme des candidats des provinces, tandis que les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés étaient plus susceptibles d'être traités par l'intermédiaire d'autres catégories économiques.

La variation d'un programme à l'autre des taux de transition corrigés était plus petite que dans les taux observés, même si les schémas généraux demeuraient semblables. D'un côté, ce résultat laisse supposer que les règlements gouvernementaux pour chacun des programmes et les intentions des travailleurs étrangers temporaires dans ces programmes de faire la transition ont joué un rôle majeur dans la détermination des taux de transition par type de programme. De l'autre côté, la faible variation des taux corrigés laisse supposer que les différences dans l'âge d'arrivée, le sexe, la région d'origine, le niveau de compétence du permis et la destination souhaitée étaient à l'origine d'une partie des écarts dans les taux de transition par type de programme. Par exemple, le taux corrigé pour les aides familiaux résidents arrivés entre 2005 et 2009 était inférieur d'environ 13 points de pourcentage au taux observé. Cette différence était surtout attribuable au contrôle de la région d'origine. Les aides familiaux résidents provenaient principalement de l'Asie du Sud-Est, une région d'origine qui était généralement associée à un taux de transition élevé.

Le présent article dresse un vaste portrait uniquement des tendances et des schémas de transition du statut de travailleur étranger temporaire à celui de résident permanent. De plus amples études devraient examiner les schémas de transition des différentes catégories de travailleurs étrangers temporaires et entre les travailleurs étrangers temporaires et les autres types de résidents temporaires tels que les étudiants internationaux. En combinant le fichier des RT aux données administratives sur l'impôt, les recherches futures pourront examiner le rendement économique des travailleurs étrangers temporaires, leur mobilité géographique dans l'ensemble des régions du Canada et leurs effets sur le marché du travail local.

7 Annexe

Annexe, Tableau 1-1
Taux de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant
l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la
PPA du pays d'origine — Afghanistan à Colombie

Pays d'origine	Enregistrement du	Pourcentage de	Taille de	Régression
	PIB par habitant	transition cinq ans		
	corrigé selon la	après le premier	l'échantillon	prévue du taux
	PPA	permis d'études	nombre	pourcentage
	ratio	pourcentage		
Afghanistan	7,0	24,4	156	59,7
Albanie	8,6	25,9	212	36,1
Algérie	9,3	27,1	1 490	25,7
Angola	7,0	16,4	140	59,7
Antigua-et-Barbuda	9,9	12,3	73	16,6
Argentine	9,4	21,3	3 272	24,7
Arménie	8,2	27,0	341	41,4
Australie	10,4	5,2	90 007	8,2
Autriche	10,5	7,5	4 228	7,0
Azerbaïdjan	8,8	35,1	168	32,3
Bahamas	10,1	10,3	155	13,6
Bahreïn	10,7	13,3	135	4,9
Bangladesh	7,4	48,5	895	53,6
Barbade	9,5	7,1	2 283	21,8
Bélarus	9,1	42,0	635	29,0
Belgique	10,5	12,1	5 848	7,6
Belize	8,8	12,0	100	32,5
Bénin, République populaire du	7,4	13,5	379	54,3
Bermudes	10,8	11,2	98	2,8
Bolivie	8,4	15,6	352	39,2
Bosnie-Herzégovine	8,7	27,9	502	35,1
Botswana, République du	9,2	11,1	99	26,4
Brésil	9,4	16,3	9 619	24,7
Brunéi	11,2	11,7	60	-3,8
Bulgarie	9,2	30,2	1 099	26,2
Burkina Faso	7,0	10,6	368	60,6
Burundi	6,7	30,8	39	64,9
Cambodge	7,3	16,9	267	55,2
Cameroun, République fédérale du	7,8	32,3	524	48,1
Canada	10,5	5,7	474	7,6
Cap-Vert, Îles du	8,2	4,1	73	42,4
République centrafricaine	6,7	8,1	74	63,9
Tchad, République du	7,2	16,1	31	57,8
Chili	9,6	13,9	2 841	21,1
Chine, République populaire de	8,3	42,7	29 487	40,3
Colombie	9,1	32,3	3 332	28,9

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 1-2

Taux de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Comores à Iran

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Comores	7,2	18,2	22	56,5
Congo, République démocratique du	6,5	19,2	478	67,4
Congo, République populaire du	8,5	17,8	118	37,5
Costa Rica	9,2	13,6	928	27,5
Croatie	9,7	9,6	1 324	19,3
Cuba	9,4	13,1	2 543	23,6
Chypre	10,3	20,6	243	10,6
Tchèque, République	10,0	16,0	5 137	15,0
Danemark	10,6	6,0	4 746	6,0
Djibouti, République de	7,8	23,1	26	48,3
Dominique	9,0	5,7	644	29,9
République dominicaine	9,0	9,3	1 176	30,7
Équateur	9,0	19,2	1 085	30,1
Égypte	8,9	29,8	2 620	31,3
El Salvador	8,7	37,7	1 870	33,9
Érythrée	7,3	20,0	95	55,0
Estonie	9,7	10,0	512	18,9
Éthiopie	6,5	30,1	601	67,5
Fidji	8,9	40,0	1 081	32,0
Finlande	10,4	5,2	3 829	8,7
France	10,4	12,0	100 650	8,6
Gabon, République du	9,8	19,0	79	17,9
Gambie	7,3	20,7	29	55,1
Géorgie	8,3	19,2	182	40,1
Allemagne, République fédérale d'	10,5	11,0	49 788	7,5
Ghana	7,7	31,8	1 222	48,9
Grèce	10,2	7,2	2 139	12,6
Grenade	9,1	15,0	528	27,8
Guatemala	8,7	1,0	6 050	34,7
Guinée, République de	7,0	16,6	217	59,6
Guyane	8,4	38,8	1 455	39,0
Haïti	7,2	19,4	1 162	56,4
Honduras	8,2	25,4	779	42,1
Hong-Kong	10,5	23,8	3 166	7,8
Hongrie	9,8	15,5	3 335	17,8
Islande	10,4	8,7	562	8,6
Inde	7,9	26,3	49 754	47,0
Indonésie, République d'	8,7	12,5	2 144	34,0
Iran	9,5	25,7	4 958	23,1

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 1-3

Taux de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Iraq à Namibie

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Iraq	9,2	21,2	449	27,5
Irlande, République d'	10,5	7,5	22 908	7,5
Israël	10,1	15,3	5 643	13,7
Italie	10,5	7,2	11 342	8,1
Côte-d'Ivoire, République de la	8,0	18,8	469	45,4
Jamaïque	9,0	8,3	25 473	29,5
Japon	10,4	5,8	96 389	9,2
Jordanie	9,0	28,8	448	29,7
Kazakhstan	9,4	44,3	663	23,8
Kenya	7,7	28,9	1 310	49,3
Corée, République démocratique populaire de	7,0	9,8	102	60,0
Corée, République de	9,9	19,6	20 931	16,0
Koweït	11,3	14,9	643	-4,9
Kirghizistan	7,8	38,8	139	48,7
Laos	7,8	5,3	245	48,1
Lettonie	9,4	22,4	826	23,5
Liban	9,4	21,6	2 313	23,9
Libéria	6,4	5,6	54	69,2
Libye	10,1	18,7	545	14,1
Lituanie	9,5	20,6	456	21,7
Luxembourg	11,2	13,5	148	-3,7
Macao	10,8	43,6	55	2,3
Macédonie, FYR	9,1	28,4	211	28,5
Madagascar	7,3	24,4	316	56,0
Malawi	6,4	18,9	127	68,8
Malaisie	9,7	13,9	2 440	19,9
Maldives, République des	9,7	15,0	20	19,2
Mali, République du	7,2	4,0	450	57,7
Malte	10,0	14,4	153	14,2
Mauritanie	8,0	23,5	34	45,5
Maurice	9,3	48,1	617	25,4
Mexique	9,6	5,4	51 361	21,6
Moldavie	8,1	40,3	477	43,6
Mongolie, République populaire de	8,6	22,5	102	36,7
Maroc	8,5	33,2	2 844	37,9
Mozambique	6,4	15,0	187	69,8
Myanmar (Birmanie)	7,0	46,8	173	60,0
Namibie	8,8	34,0	191	33,2

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 1-4

Taux de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Népal à Suriname

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Népal	7,3	38,5	823	55,2
Pays-Bas, Les	10,6	11,6	14 282	6,0
Nouvelle-Zélande	10,2	9,2	18 288	11,4
Nicaragua	8,1	6,3	606	43,1
Niger, République du	6,7	21,0	62	64,8
Nigéria	8,1	44,6	1 772	43,3
Norvège	10,9	3,0	4 197	0,8
Oman	10,6	3,6	165	5,4
Pakistan	8,2	31,5	2 864	42,2
Autorité palestinienne (Gaza/Cisjordanie)	8,2	34,3	67	41,6
Panama, République du	9,2	6,2	390	26,4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7,6	7,2	264	51,6
Paraguay	8,7	33,3	153	33,8
Pérou	8,8	38,1	1 898	32,7
Philippines	8,4	63,5	127 610	39,3
Pologne	9,6	14,3	8 273	21,5
Portugal	10,1	22,4	3 029	13,3
Porto Rico	10,4	4,1	560	9,2
République du Kosovo	8,6	23,1	65	35,6
Roumanie	9,4	35,8	5 143	24,0
Russie	9,7	24,0	10 928	19,9
Rwanda	6,8	22,5	89	63,1
Samoa occidentale	8,4	14,3	84	39,0
Arabie saoudite	10,5	5,6	2 340	7,0
Sénégal	7,6	17,2	546	51,5
Sierra Leone	7,0	30,1	103	59,3
Singapour	10,8	17,1	1 280	2,3
République slovaque	9,7	37,2	2 615	19,3
Slovénie	10,0	6,0	316	14,2
Somalie, République démocratique de	7,0	18,9	53	60,0
Afrique du Sud, République d'	9,3	34,1	11 409	26,2
Espagne	10,3	6,4	5 195	10,5
Sri Lanka	8,6	44,1	2 318	36,0
Saint-Kitts-et-Nevis	9,8	5,7	159	17,5
Sainte-Lucie	9,2	9,9	877	27,4
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	9,0	9,7	1 212	30,6
Soudan, République démocratique du	7,8	29,8	141	48,8
Suriname	9,3	13,1	99	25,4

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 1-5

Taux de transition à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Swaziland à Zimbabwe

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Swaziland	8,8	12,8	47	32,4
Suède	10,5	5,6	7 785	7,6
Suisse	10,8	10,0	9 744	3,0
Syrie	7,0	19,1	690	60,0
Tadjikistan	7,5	26,6	64	53,2
Taiwan	9,9	14,7	2 708	16,0
Tanzanie, République unie de la	7,4	23,1	476	54,4
Thaïlande	9,2	10,4	4 872	27,1
Togo, République du	7,1	21,7	166	58,2
Tonga	8,4	6,9	29	39,0
Trinité-et-Tobago, République de	9,9	6,7	6 990	16,9
Tunisie	8,9	21,0	1 777	30,8
Turquie	9,5	25,1	2 052	22,8
Turkménistan	8,7	45,2	31	33,9
Ouganda	7,0	27,0	400	60,3
Ukraine	8,8	42,8	5 906	32,8
Émirats arabes unis	11,5	12,7	275	-7,7
Royaume-Uni et colonies	10,4	15,2	110 290	9,3
États-Unis d'Amérique	10,7	3,0	380 279	4,5
Uruguay	9,4	11,3	865	23,5
Ouzbékistan	7,9	41,4	227	46,2
Venezuela	9,6	38,2	2 559	20,5
Vietnam, République socialiste du	7,9	13,8	2 602	46,5
Yémen, République du	8,3	23,9	67	41,1
Yougoslavie	9,1	24,2	2 782	28,6
Zambie	7,7	34,5	435	48,8
Zimbabwe	7,7	32,7	1 158	49,8

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 2-1

Taux de transition corrigés à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Afghanistan à Colombie

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition corrigé cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux corrigé
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Afghanistan	7,0	25,5	156	36,7
Albanie	8,6	21,3	212	24,8
Algérie	9,3	28,0	1 490	19,5
Angola	7,0	16,7	140	36,7
Antigua-et-Barbuda	9,9	13,2	73	14,9
Argentine	9,4	20,4	3 272	19,0
Arménie	8,2	27,3	341	27,4
Australie	10,4	8,7	90 007	10,6
Autriche	10,5	10,5	4 228	10,0
Azerbaïdjan	8,8	34,3	168	22,8
Bahamas	10,1	12,7	155	13,4
Bahreïn	10,7	11,7	135	9,0
Bangladesh	7,4	36,3	895	33,6
Barbade	9,5	16,0	2 283	17,5
Bélarus	9,1	36,8	635	21,1
Belgique	10,5	16,0	5 848	10,3
Belize	8,8	11,2	100	22,9
Bénin, République populaire du	7,4	19,2	379	33,9
Bermudes	10,8	14,3	98	7,9
Bolivie	8,4	16,8	352	26,3
Bosnie-Herzégovine	8,7	23,5	502	24,2
Botswana, République du	9,2	10,1	99	19,8
Brésil	9,4	15,1	9 619	19,0
Brunéi	11,2	13,0	60	4,6
Bulgarie	9,2	28,5	1 099	19,7
Burkina Faso	7,0	16,1	368	37,1
Burundi	6,7	27,0	39	39,3
Cambodge	7,3	17,5	267	34,4
Cameroun, République fédérale du	7,8	30,5	524	30,8
Canada	10,5	8,7	474	10,3
Cap-Vert, Îles du	8,2	8,1	73	27,9
République centrafricaine	6,7	11,3	74	38,8
Tchad, République du	7,2	16,6	31	35,7
Chili	9,6	13,1	2 841	17,2
Chine, République populaire de	8,3	35,8	29 487	26,8
Colombie	9,1	26,1	3 332	21,1

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 2-2

Taux de transition corrigés à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Comores à Iran

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition corrigé cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux corrigé
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Comores	7,2	20,9	22	35,0
Congo, République démocratique du	6,5	24,0	478	40,6
Congo, République populaire du	8,5	24,0	118	25,5
Costa Rica	9,2	14,9	928	20,4
Croatie	9,7	11,6	1 324	16,2
Cuba	9,4	19,1	2 543	18,4
Chypre	10,3	22,2	243	11,8
Tchèque, République	10,0	14,7	5 137	14,1
Danemark	10,6	9,0	4 746	9,5
Djibouti, République de	7,8	24,7	26	30,9
Dominique	9,0	12,3	644	21,6
République dominicaine	9,0	12,4	1 176	22,0
Équateur	9,0	16,8	1 085	21,7
Égypte	8,9	24,8	2 620	22,3
El Salvador	8,7	34,5	1 870	23,6
Érythrée	7,3	19,3	95	34,3
Estonie	9,7	13,4	512	16,1
Éthiopie	6,5	22,7	601	40,6
Fidji	8,9	28,0	1 081	22,7
Finlande	10,4	7,9	3 829	10,9
France	10,4	17,9	100 650	10,8
Gabon, République du	9,8	21,9	79	15,5
Gambie	7,3	17,6	29	34,4
Géorgie	8,3	19,4	182	26,8
Allemagne, République fédérale d'	10,5	14,2	49 788	10,3
Ghana	7,7	26,4	1 222	31,2
Grèce	10,2	10,3	2 139	12,9
Grenade	9,1	22,1	528	20,5
Guatemala	8,7	1,3	6 050	24,0
Guinée, République de	7,0	18,6	217	36,6
Guyane	8,4	26,9	1 455	26,2
Haïti	7,2	16,4	1 162	35,0
Honduras	8,2	21,1	779	27,7
Hong-Kong	10,5	21,9	3 166	10,4
Hongrie	9,8	16,8	3 335	15,5
Islande	10,4	11,2	562	10,8
Inde	7,9	21,5	49 754	30,2
Indonésie, République d'	8,7	10,9	2 144	23,7
Iran	9,5	24,2	4 958	18,2

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 2-3

Taux de transition corrigés à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant du pays d'origine — Iraq à Namibie

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition corrigé cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux corrigé
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Iraq	9,2	21,7	449	20,4
Irlande, République d'	10,5	12,7	22 908	10,3
Israël	10,1	15,5	5 643	13,4
Italie	10,5	11,0	11 342	10,6
Côte-d'Ivoire, République de la	8,0	24,0	469	29,5
Jamaïque	9,0	20,6	25 473	21,4
Japon	10,4	8,8	96 389	11,1
Jordanie	9,0	25,9	448	21,5
Kazakhstan	9,4	37,9	663	18,5
Kenya	7,7	23,5	1 310	31,4
Corée, République démocratique populaire de	7,0	10,8	102	36,8
Corée, République de	9,9	17,7	20 931	14,6
Koweït	11,3	12,3	643	4,0
Kirghizistan	7,8	31,8	139	31,1
Laos	7,8	8,5	245	30,8
Lettonie	9,4	25,1	826	18,4
Liban	9,4	21,0	2 313	18,5
Libéria	6,4	7,4	54	41,5
Libye	10,1	12,8	545	13,6
Lituanie	9,5	23,0	456	17,5
Luxembourg	11,2	18,7	148	4,6
Macao	10,8	41,1	55	7,6
Macédoine, FYR	9,1	25,2	211	20,9
Madagascar	7,3	25,8	316	34,8
Malawi	6,4	16,0	127	41,3
Malaisie	9,7	12,6	2 440	16,5
Maldives, République des	9,7	12,0	20	16,2
Mali, République du	7,2	8,1	450	35,7
Malte	10,0	17,1	153	13,7
Mauritanie	8,0	23,6	34	29,5
Maurice	9,3	36,9	617	19,3
Mexique	9,6	11,4	51 361	17,4
Moldavie	8,1	31,6	477	28,5
Mongolie, République populaire de	8,6	17,9	102	25,0
Maroc	8,5	30,7	2 844	25,7
Mozambique	6,4	16,7	187	41,8
Myanmar (Birmanie)	7,0	29,7	173	36,8
Namibie	8,8	26,9	191	23,3

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 2-4

Taux de transition corrigé à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Népal à Suriname

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition corrigé cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux corrigé
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Népal	7,3	26,7	823	34,4
Pays-Bas, Les	10,6	16,6	14 282	9,5
Nouvelle-Zélande	10,2	11,7	18 288	12,2
Nicaragua	8,1	5,6	606	28,3
Niger, République du	6,7	24,5	62	39,2
Nigéria	8,1	33,4	1 772	28,4
Norvège	10,9	5,2	4 197	6,9
Oman	10,6	3,2	165	9,2
Pakistan	8,2	29,9	2 864	27,8
Autorité palestinienne (Gaza/Cisjordanie)	8,2	32,7	67	27,5
Panama, République du	9,2	7,4	390	19,9
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7,6	10,4	264	32,5
Paraguay	8,7	29,4	153	23,6
Pérou	8,8	25,3	1 898	23,0
Philippines	8,4	29,9	127 610	26,3
Pologne	9,6	14,5	8 273	17,4
Portugal	10,1	21,5	3 029	13,2
Porto Rico	10,4	6,1	560	11,2
République du Kosovo	8,6	16,6	65	24,5
Roumanie	9,4	33,4	5 143	18,6
Russie	9,7	25,7	10 928	16,6
Rwanda	6,8	19,2	89	38,4
Samoa occidentale	8,4	21,4	84	26,2
Arabie saoudite	10,5	5,0	2 340	10,1
Sénégal	7,6	22,3	546	32,5
Sierra Leone	7,0	29,0	103	36,5
Singapour	10,8	15,2	1 280	7,7
République slovaque	9,7	24,4	2 615	16,3
Slovénie	10,0	8,9	316	13,7
Somalie, République démocratique de	7,0	20,5	53	36,8
Afrique du Sud, République d'	9,3	27,1	11 409	19,7
Espagne	10,3	7,9	5 195	11,8
Sri Lanka	8,6	30,5	2 318	24,7
Saint-Kitts-et-Nevis	9,8	10,3	159	15,4
Sainte-Lucie	9,2	16,2	877	20,3
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	9,0	16,9	1 212	21,9
Soudan, République démocratique du	7,8	26,5	141	31,1
Suriname	9,3	14,9	99	19,4

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Annexe, Tableau 2-5

Taux de transition corrigé à la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada, et enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA du pays d'origine — Swaziland à Zimbabwe

Pays d'origine	Enregistrement du PIB par habitant corrigé selon la PPA	Pourcentage de transition corrigé cinq ans après le premier permis d'études	Taille de l'échantillon	Régression prévue du taux corrigé
	ratio	pourcentage	nombre	pourcentage
Swaziland	8,8	14,4	47	22,9
Suède	10,5	8,1	7 785	10,3
Suisse	10,8	13,2	9 744	8,0
Syrie	7,0	19,2	690	36,8
Tadjikistan	7,5	24,8	64	33,4
Taïwan	9,9	15,9	2 708	14,6
Tanzanie, République unie de la	7,4	21,0	476	34,0
Thaïlande	9,2	8,5	4 872	20,2
Togo, République du	7,1	24,4	166	35,9
Tonga	8,4	9,7	29	26,2
Trinité-et-Tobago, République de	9,9	15,3	6 990	15,0
Tunisie	8,9	23,3	1 777	22,1
Turquie	9,5	24,0	2 052	18,0
Turkménistan	8,7	32,4	31	23,6
Ouganda	7,0	23,1	400	37,0
Ukraine	8,8	35,9	5 906	23,1
Émirats arabes unis	11,5	10,3	275	2,6
Royaume-Uni et colonies	10,4	17,9	110 290	11,2
États-Unis d'Amérique	10,7	4,7	380 279	8,8
Uruguay	9,4	12,8	865	18,4
Ouzbékistan	7,9	34,0	227	29,8
Venezuela	9,6	31,9	2 559	16,9
Vietnam, République socialiste du	7,9	13,9	2 602	30,0
Yémen, République du	8,3	19,3	67	27,3
Yougoslavie	9,1	22,6	2 782	21,0
Zambie	7,7	28,2	435	31,2
Zimbabwe	7,7	28,2	1 158	31,7

Notes : Taux d'admission corrigé selon la régression des probits sur quatre cohortes d'arrivants, le type de permis, le sexe, l'âge, le pays d'origine, le niveau de compétence et les provinces visées. Les pays d'origine comportant moins de 20 cas ne sont pas montrés. PIB : produit intérieur brut; PPA : parité de pouvoir d'achat.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires et fichier d'établissement des immigrants, 1990 à 2014.

Bibliographie

Atanackovic, J. et I.L. Bourgeault. 2014. *Economic and Social Integration of Immigrant Live-in Caregivers in Canada*. IRPP Étude n° 46. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Bonikowska, A., F. Hou et G. Picot. 2015. *Changements dans la répartition régionale des nouveaux immigrants au Canada*. Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 366. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

CIC (Citoyenneté et Immigration Canada). « Life in Canada: A profile of pathways to permanent residence. » Conférence nationale sur l'établissement. Direction générale de la recherche et de l'évaluation, Ottawa. 13 au 15 novembre 2013. Présentation.

CIC (Citoyenneté et Immigration Canada). 2014. *Canada Faits et chiffres : Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires 2013*. Ottawa (Ontario) : Citoyenneté et Immigration Canada. Disponible au lien suivant : www.cic.gc.ca/francais/pdf/2013-Faits-Temporaire.pdf (consulté le 15 novembre 2016).

Gouvernement du Canada s.d.a. *Programme de mobilité internationale : Permis de travail ouvert*. Dernière mise à jour le 17 décembre 2015. Disponible au lien suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/travail/temp/admissibilite/ouvert.asp> (consulté le 15 novembre 2016).

Gouvernement du Canada s.d.b. *Réforme globale du Programme des travailleurs étrangers temporaires*. Dernière mise à jour le 9 février 2016. Disponible au lien suivant : http://www.edsc.gc.ca/fr/travailleurs_etrangers/employeurs/reforme.page (consulté le 15 novembre 2016).

Gregory, R. 2014. *The Two-step Australian Immigration Policy and Its Impact on Immigrant Employment Outcomes*. IZA Discussion Paper No. 8061. Bonn : Institute for the Study of Labor.

Hao, L. 2013. « Admission-group salary differentials in the United States: The significance of the labour-market institutional selection of high-skilled workers. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 39 (8) : 1337 à 1360.

Hou, F. et A. Bonikowska. 2015. *L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada*. Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 370. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Hou, F. et G. Picot. 2016. *Évolution des caractéristiques des immigrants et de leurs revenus initiaux*. Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 374. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Lowell, L. et J. Avato. 2014. « The wages of skilled temporary migrants: Effects of visa pathways and job portability. » *International Migration* 52 (3) : 85 à 98.

Nakache, L. et L. Dixon-Perera. 2015. *Temporary or Transitional? Migrant Workers' Experiences with Permanent Residence in Canada*. IRPP Étude n° 55. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2014. *Perspectives des migrations internationales 2014*. 1^{er} décembre Paris : Publication de l'OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr.

Pang, M. 2013. *Les travailleurs étrangers temporaires*. Études générales, publication n° 2013-11-E. Ottawa, Ontario : Bibliothèque du Parlement.